

Optimisez la gestion et la transmission de votre patrimoine...

**...DANS LE NOUVEAU CADRE
DE LA FISCALITÉ DE L'ÉPARGNE**

Journées animées par

Jean-Pierre Nemery de Bellevaux
ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES
FISCALES (ICHEC)
Xavier Clarebout
LOYENS
Delphine Padovani
DEXIA PARTENAIRES FRANCE
Philippe De Page
DE PAGE & NEUMAN
ULB
Frédéric Fogli
DUGARDYN & PARTNERS
Hervé Stulemeyer
PRIVATE INSURER SA
ÉCOLE DE COMMERCE SOLVAY (ULB)
Simone Nudelholz
LIEDEKERKE WOLTERS WAELEBROECK
ULB
Manoël Dekeyser
DEKEYSER & ASSOCIÉS
Jean-Louis Jeghers
Ulg
Denis Van den Bulke
VANDENBULKE AVOCATS

- Investissements mobiliers et immobiliers en Belgique : quelle stratégie retenir ?
- Quels investissements privilégier en France et au Luxembourg ?
- Transmission de patrimoine : à quelles techniques recourir pour en réduire l'impact fiscal ?
- Dans quels cas recourir à une structure sociétaire ? Quel véhicule choisir ? Société immobilière, holding, trust, fiducie, Sicar, Soparfi, fondation, certification de titres...

Stratégie patrimoniale : quels nouveaux attraits des structures sociétaires ?

JEUDI 27 OCTOBRE 2005

Président de séance : **Simone Nudelholc - Avocat - LIEDEKERKE WOLTERS WAELEBROECK**

Maître de conférences - ULB

8h45 *Accueil des participants*

Allocution d'ouverture : le nouveau cadre européen de la fiscalité de l'épargne : quels impacts sur l'intérêt de recourir à une structure sociétaire ?

Pourquoi recourir à une société pour gérer ou transmettre son patrimoine ? Comment transmettre son entreprise ?

- Objectifs du recours à une société : optimiser fiscalement la transmission à ses héritiers, transférer séparément le pouvoir de gestion et la valeur économique...
- Quelle forme juridique de la structure ?
 - Holding, SCA, société de droit commun, fondation, asbl...
 - Critères de choix : assurer la pérennité du patrimoine, bénéficier de l'anonymat, maintenir des droits privilégiés pour le donateur ou le vendeur (aux dividendes, à la gestion de la société...)
- Quels avantages fiscaux ?
 - Diminution des droits successoraux, réduction des impôts sur les revenus immobiliers, imputation des déficits fonciers sur d'autres revenus...
 - Modalités de sortie : comment s'organise-t-elle ? Comment distribuer les revenus de la société ?
- Le cas de l'entreprise familiale
- Les objectifs : transmettre et assurer la pérennité de l'entreprise, diminuer l'impôt sur le revenu des actionnaires familiaux...
 - Les montages : vente de la société, vente à terme, option d'achat et conditions particulières, donation à un enfant...
 - Avantages juridiques et fiscaux : faciliter le rachat de l'entreprise par un enfant ou un tiers, faciliter le financement du rachat...

Manoël Dekeyser

Avocat au Barreau de Bruxelles
DEKEYSER & ASSOCIÉS

Pause-café

Les utilisations pratiques du trust et de la fiducie

- Les objectifs : gérer des patrimoines, échapper aux règles de dévolution successorale, réduire le coût fiscal de l'opération
- Comparaison trust / fiducie / SCA : quelles applications pratiques ?
- Limites : l'existence de la réserve héréditaire et l'absence de reconnaissance du trust en Belgique. Quelle alternative ?

Recourir à un trust étranger produisant ses effets en Belgique par la convention des parties

- Avantages juridiques : souplesse, rapidité
- Traitement fiscal : la double taxation. Vers une taxation unique ? Quelle position du fisc belge ?

Jean-Louis Jeghers

Notaire

Collaborateur scientifique

ULg

Déjeuner

Comment utiliser les structures luxembourgeoises : Soparfi, Sicar, Sicav dédiée, Holding 29... ?

- Pour quelles opérations ? Investissements mobiliers ou immobiliers
- Objectif : optimisation fiscale des investissements, restructuration d'un patrimoine familial formé de participations...
- Les avantages : une fiscalité réduite, l'absence de droits de succession...
- La fin annoncée des Holding 29 : quelle conversion opérer en Soparfi ?
- Quels nouveaux attraits offerts par la fiducie ? Le trust, reconnu par la loi du 23 juillet 03 ?
- Quels avantages à utiliser les techniques fiduciaires avec une Soparfi ou une Sicar ? Réduction du paiement des droits de succession...
- Comment opérer le rapatriement des bénéficiaires ? Quelle taxation en Belgique ?
- Limite : quelle reconnaissance fiscale de ces structures dans les conventions de lutte contre la double imposition ?

Denis Van den Bulke

Avocat à la Cour de Luxembourg,

Avocat au Barreau de Bruxelles

VANDENBULKE AVOCATS

Pause-café

Le recours à la fondation et aux structures assimilées

- Pour quelles opérations recourir à la fondation ? Gestion et transmission d'une collection d'œuvre d'art, d'une entreprise familiale...
- Ses avantages : souplesse juridique, attrait fiscal lors de l'apport du patrimoine à la fondation
- Limite : les conséquences fiscales de la transmission des biens de la fondation à des tiers ou en cas de liquidation. Quelle position de l'administration fiscale ? Quelles précautions prendre en conséquence ?
- L'intérêt de recourir à la certification de titres dans le cadre d'une fondation

- Pourquoi recourir à une fiducie étrangère plutôt qu'à la fondation ? Quelles limites ? Pas de reconnaissance de la fiducie en Belgique, problème sur la qualification du statut du fiduciaire : est-il un simple mandataire ?

Philippe De Page

Synthèse

Selon quels critères choisir la détention directe ou via une structure ?

- Facilités de gestion et de liquidation ?
- Facilités de transmission entre vifs ou par succession ?
- Garanties de discrétion dans la détention ou la titularité ?
- Facilités de reconnaissance des structures étrangères dans l'ordre juridique national ou de résidence ?
- Faut-il faire des distinctions suivant le type de biens accueillis par les structures patrimoniales ?

Simone Nudelholc

Clôture de la journée

À qui s'adresse ce stage ?

- Conseillers en gestion de patrimoine
- Gestionnaires de fortune
- Responsables de clientèle privée
- Gestionnaires de portefeuille
- Avocats fiscalistes
- Notaires
- Experts-comptables
- Banquiers-conseil
- Assureurs-conseil
- Directeurs juridiques et fiscaux
- Présidents, administrateurs et gérants

Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Déterminer une stratégie d'investissement et d'optimisation fiscale
- Maîtriser les outils de la transmission de patrimoine
- Comparer les différentes structures sociétaires de gestion et de transmission de patrimoine

Quelle est la méthode de travail ?

- Des sujets pratiques présentés par des experts de la matière
- Un support écrit remis aux participants en début de séminaire
- Des intervalles réservés aux questions des participants

9h00 8h45

9h15

13h45 12h15

16h15

17h00

15h00 14h45

11h00 10h30